

### Préambule :

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent nécessaire pour les études, le travail ou les loisirs. Le permis de conduire est devenu un outil indispensable convoité par grand nombre de personnes, mais qui parfois peut ouvrir l'accès à des comportements inconsidérés. Les statistiques d'accidents de la route, en voiture ou en deux-roues, témoignent que les jeunes conducteurs sont particulièrement touchés par la mortalité routière. Par conséquent, savoir se déplacer en toute sécurité représente un enjeu pour tous les citoyens.

Pour aider les nouveaux conducteurs à circuler en considération de tous les risques, un nouveau programme de formation a été mis en place, défini par le Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne. L'objectif étant d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-faire et savoir-être. Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante. Les enseignants formés à la conduite et à la sécurité routière et diplômés d'État, soutenus par l'équipe pédagogique, sont habilités pour accompagner la mise en œuvre du projet de permis de conduire.

### Epreuve de théorie générale (code) :

- **Conditions d'accès à l'examen du code :** avoir au moins 17 ans si vous suivez une formation traditionnelle ou 15 ans si vous suivez l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC). Une pièce d'identité et votre convocation devront être présenter le jour de l'épreuve.
- **Conditions de réussite à l'examen :** obtenir au minimum 35 bonnes réponses sur 40 questions (5 erreurs tolérées). Une réponse est considérée comme juste si l'ensemble de la réponse attendu a été donné.
- **Durée de validité :** 5 ans
- Le jour de l'**examen du code**, vous devrez vous présenter 20 minutes à l'avance à l'adresse indiquée sur votre convocation, muni(e) de votre pièce d'identité ainsi que de votre convocation.

### Epreuve pratique du permis de conduire :

- **Conditions d'accès à l'examen pratique :** avoir au moins 17 ans si vous suivez la filière traditionnelle et l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC) et avoir réussi l'épreuve de théorie générale (code).

Le candidat devra effectuer au préalable une formation initiale de minimum 20h de conduite en boîte manuelle ou 13h de conduite en boîte automatique. Le plan de formation (REMC) comporte 4 compétences à valider : maîtriser le véhicule dans un trafic faible ou nul, appréhender la route et circuler dans des conditions normales de circulation, circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers, pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

- **Durée de l'épreuve** : environ 32 minutes durant lesquelles un inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière vérifiera si vous êtes capable de conduire seul sans mettre en danger votre sécurité ni celle des autres usagers de la route.
- La convocation vous est envoyée environ 10 jours avant la date de passage. Le jour de l'examen de conduite, vous devrez vous présenter 30 minutes à l'avance à l'adresse indiquée sur votre convocation, muni(e) d'une pièce d'identité valide.  
En cas de conduite accompagnée ou de conduite supervisée, venir avec le document de fin de formation initiale.  
L'accompagnement au permis fait partie du contrat de formation.
- **Déroulement de l'épreuve** : avant de débuter l'épreuve, l'inspecteur vous indiquera que vous devrez :
  - Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier
  - Suivre un itinéraire en vous guidant de manière autonome, pendant environ cinq minutes
  - Réaliser deux manœuvres différentes, un freinage pour un arrêt de précision et une manœuvre en marche arrière
  - Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière, et répondre à une question sur les premiers secours
  - Appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs
  - Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre
  - Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers et notamment les plus vulnérables

Dans la voiture vous serez accompagné d'un enseignant de la conduite et de la sécurité routière ou d'un stagiaire en formation de l'Auto-école des Glières.

- **Critères d'évaluation** : L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.  
Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte. À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle le bilan de compétences dans une grille d'évaluation (voir ci-dessous). Le Certificat d'Examen du Permis de Conduire, sur lequel est noté le résultat, vous est envoyé par courrier ou téléchargeable sur le site de la sécurité routière.

En cas de réussite, le CEPC sera votre justificatif auprès des forces de l'ordre en attendant votre permis de conduire. Ce document est valable 4 mois maximum. En cas de réussite, vous serez en période probatoire avec 6 points sur votre permis de conduire.

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation	Autonomie conscience du risque
	4 0 1 2 3	
<b>Connaître et maîtriser son véhicule</b>		
Savoir s'insérer et assurer la sécurité à bord	■ ■ ■ ■ ■	
Effectuer des vérifications du véhicule	■ ■ ■ ■ ■	Analyses des situations
Connaitre et utiliser les commandes	■ ■ ■ ■ ■	Adaptation aux situations
<b>Appréhender la route</b>		Évaluation globale
Prenir l'information	■ ■ ■ ■ ■	
Adapter son allure aux circonstances	■ ■ ■ ■ ■	
Appliquer la réglementation	■ ■ ■ ■ ■	
<b>Partager la route avec les autres usagers</b>		
Communiquer avec les autres usagers	■ ■ ■ ■ ■	
Partager la chaussée	■ ■ ■ ■ ■	
Maintenir les espaces de sécurité	■ ■ ■ ■ ■	
<b>Sous-totale</b>		
Conduite économique et respectueuse de l'environnement	■ ■ ■ ■ ■	
<b>Courtoisie</b>		
Total évalué		

□ **Conditions de réussite à l'examen pratique** : avoir un minimum de 20 points sur 31 sans erreur éliminatoire telle que : franchissement d'une ligne continue, non-respect d'un signal

prescrivant l'arrêt, refus de priorité, toute intervention de l'examinateur sur le volant ou les pédales, etc. reçoit un résultat favorable et peut déposer une demande de fabrication du permis de conduire auprès de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés.